Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 062-246200638-20231215-DCS_231213_711-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et d'affichage : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 71

Compte-rendu de la séance : 14 décembre 2023

****

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Victor Lemaire, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, LANVIN Patrick ; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick, SCALONE Jean-Pascal, CHOCHOI Mélinda, PHILIS Josette, KWARTNIK Pierre, DOUALLE Christophe, DEKEYSER Fernand ; Beuvry : FIGENWALD Arnaud, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume, HAROUAT Martine ; Chocques : MASSART Yvon, TURBERT Sandra, BEUGIN Francis; Drouvin-Le-Marais : GOLLIOT Jérôme ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MALBRANQUE Gérard, MASSARD Pascal ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Fouquières-lez-Béthune : WYNNE Pierre ; Gonnehem : DELORY Bertrand, POIRE Laurent, ROUSSEL Philippe ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, DESCAMPS Nicolas, FONTAINE Laurent, LECOMPTE Monique, POIRET Thérèse ; Hesdigneul : LECOMTE Maurice ; Labourse : PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; Lapugnoy : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, GOFFART Jeannine ; Noeux-les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique, BACLET Charline, Oblinghem : HERNU Stéphane ; Sailly-Labourse : HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, TOROK Gilbert ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, GRADISNIK Rodolphe, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Bethune : FLORCZYK Patrice ; Verquigneul : CHRETIEN Bruno, BASSOM Françoise ; Verquin : TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, HERREMAN Marie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 062-246200638-20231215-DCS_231213_711-DE

Ont donné pouvoir : BERROYER Béatrice à CORDONNIER Francis, SOLHEID Hervé à KWARTNIK Pierre, BEIGNIER Ingrid à BARRE Bertrand, LEFEBVRE Nadine à FIGENWALD Arnaud, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, SAUVAGE Martine à LECOMPTE Monique, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques.

Etaient Absents Excusés : GOUILLART Pascale, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse, BRIGE Corentin, JEVTOVIC Zoran, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, CAPELLE Virginie, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, DECOURCELLE Catherine, QUENIART Damien, DUBY Sophie, VAAST Stephan, FAVIER Simon, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, BOBEK Bernard, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, GROUX Jean-Marc.

M. Alain DELANNOY, délégué de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 062-246200638-20231215-DCS_231213_711-DE

Comité Syndical du 13 décembre 2023 ***Code Service : 700***
Ae-Be-By-Cs-Ds-Ees-Es-Ft-Fl-Fs-Gm-Gy-Hs ***AD***
Le-Ly-Lm-Nx-Sy-Ss-Vt-Ve-Vl-Vn

7-11 RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER – PRESTATION BLANCHISSERIE - TARIFICATION

Le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les « résidences autonomie » définit le socle minimal de prestations délivrées par les résidences, avec notamment « l'accès à un service de blanchisserie par tous moyens ».

Les résidents de GUYNEMER ont donc la possibilité d'installer une machine à laver ainsi qu'un sèche-linge dans la salle de bain de leur logement. Ceci permet à la résidence de répondre à cette obligation. Toutefois, le SIVOM souhaite proposer de nouvelles alternatives.

Ainsi pour le traitement du linge de maison et des vêtements, le résident aura plusieurs possibilités :

- *Installer une machine à laver/sèche-linge dans son logement ;*
- *Utiliser la machine à laver et le sèche-linge professionnels mis à leur disposition dans la buanderie via l'achat de jetons ;*
- *Bénéficier de l'entretien du linge plat moyennant un forfait mensuel (lavage, séchage, pliage).*

Considérant les moyens techniques mis en œuvre par la Résidence Autonomie GUYNEMER afin de développer la prestation blanchisserie proposée, à savoir, les équipements, les consommables et les moyens organisationnels et humains,

Considérant qu'il convient d'instaurer une tarification pour ces nouvelles prestations,

Après avis favorable de la commission solidarité santé du 28 novembre 2023 et de la commission administration générale, planification et finances du 6 décembre 2023,

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de fixer les tarifs (non soumis à TVA), à compter du 1er janvier 2024 comme suit :

- *Tarif du jeton pour la machine à laver à 3 € (lessive incluse)*
- *Tarif du jeton pour le sèche-linge à 2 €*
- *Pour l'entretien du linge plat un forfait mensuel à 20 €*

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 062-246200638-20231215-DCS_231213_711-DE

Les recettes seront inscrites aux articles du budget hébergement correspondant de l'établissement.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 20/12/2023
Qualité : Président